

# TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES STAGES ET LE PLACEMENT FLEX

**1. J'aimerais trouver un stage pour la session d'été 2020. Est-ce encore possible? Est-ce que le placement se poursuit? Des entrevues pourraient-elles avoir lieu?**

Des offres de stage de dernière minute sont proposées aux étudiants concernés (programme et niveau) via leur adresse courriel ÉTS. Par ailleurs, si vous trouvez une recherche personnelle et que l'employeur n'est pas en mesure de vous embaucher pour la durée régulière de 16 semaines, par exemple, contactez-nous : [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

**2. J'ai un stage prévu à la session d'été, mais pour l'instant la compagnie est temporairement fermée dû au Covid-19. Si je paie ma session et que finalement le stage est annulé, est-ce que je pourrai me faire rembourser?**

Si votre stage est annulé par l'employeur et retiré de votre dossier par le SEC, vous serez remboursé pour les crédits du stage. Par défaut, ce crédit sera ajouté à votre dossier. Si vous souhaitez avoir un remboursement monétaire, vous devez en faire la demande à l'adresse [accueilbdr@etsmtl.ca](mailto:accueilbdr@etsmtl.ca).

**3. Le Placement Flex est-il prévu seulement cet été pour les stages de la session d'automne?**

Pour l'instant oui, et nous réévaluerons la situation pour les sessions à venir.

**4. Combien d'offres seront disponibles pour la session d'automne 2020 dans le cadre du Placement Flex?**

Le Service de l'enseignement coopératif est présentement en relance intensive et en développement d'affaires auprès des entreprises du Québec pour les affichages de la session d'automne. Nous relançons aussi les employeurs ayant dû annuler leurs stages à l'été.

**5. Est-ce que les affichages du Placement Flex seront destinés en priorité à certains niveaux de stage?**

Étant donné la situation actuelle, le SEC doit prioriser le placement en stage des étudiants de niveau S1, S2, et S3, ces stages étant obligatoires pour diplômer au baccalauréat. Conséquemment, pour le placement des stages de l'automne 2020, chaque offre de stage sera affichée en premier lieu à ces étudiants. Par la suite, si le mandat est approprié, l'affichage sera élargi aux candidats de niveau S4 et maîtrise avec projet.

**6. Les étudiants ayant complété le cheminement universitaire en technologie ont-ils une chance réaliste de décrocher un premier stage de baccalauréat?**

Des opportunités de stage seront encore présentes pour tous les profils, mais les étudiants devront investir davantage d'efforts dans leurs démarches de recherche de stage. Pour obtenir des conseils, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller en planification de stage en écrivant à cette adresse : [conseillers\\_stages@etsmtl.ca](mailto:conseillers_stages@etsmtl.ca).

**7. Je suis à la recherche de mon premier stage, serait-il plus difficile pour moi de décrocher un stage?**

Des opportunités de stage seront encore présentes pour tous les profils, mais les étudiants devront investir davantage d'efforts dans leurs démarches de recherche de stage. Pour obtenir des conseils, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller en planification de stage en écrivant à cette adresse : [conseillers\\_stages@etsmtl.ca](mailto:conseillers_stages@etsmtl.ca).

**8. Je devais obtenir ma carte ASP construction, mais le cours a été retardé à cause de la Covid-19. Vais-je tout de même pouvoir postuler dans le cadre du Placement Flex?**

Vous devez minimalement avoir reçu l'attestation de réussite du cours « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ». Veuillez communiquer avec [conseillers\\_stages@etsmtl.ca](mailto:conseillers_stages@etsmtl.ca) pour obtenir davantage d'information.

**9. Les employeurs indiqueront-ils dans la description de poste si le stage sera en télétravail ou si le stage a des modalités différentes que ce qui est normalement accepté (par exemple, durée de stage réduite, mais acceptée par le SEC)?**

Autant que possible, oui. Cependant, il faut prendre en considération que ces modalités pourraient changer selon l'évolution de la situation et les recommandations du gouvernement.

**10. Dans le cadre du Placement Flex, les candidatures seront envoyées à quel moment à l'employeur?**

Le premier affichage aura lieu du 19 au 24 mai. Durant cette période, aucune candidature ne sera envoyée aux employeurs. Le premier envoi de candidature se fera le 25 mai. Ainsi, les entrevues ne pourront commencer que dans la semaine du 24 mai. Par la suite, les candidatures seront transmises les lundis et les jeudis matin aux employeurs.

**11. Comment fonctionne l'affichage du Placement Flex? Je n'arrive pas à voir les offres sur le système de consultation, est-il possible qu'il n'y en ait pas?**

Il y aura 2 affichages par semaine. Soit un affichage du lundi 7 h 30 au mercredi 21 h et un autre du jeudi 7 h 30 au dimanche 21 h. Un poste qui n'aura pas obtenu un minimum de postulants pourrait être réaffiché à la période suivante.

**12. À quel endroit puis-je consulter les affichages de stage dans le cadre du Placement Flex?**

Si vous êtes admissible à un stage, vous pourrez consulter les affichages dans le Système de consultation des stages (aussi appelé SEE). Vous pouvez y accéder par MonÉTS / Accès rapide / Stages et emplois.

**13. Que signifie SEE?**

L'acronyme SEE (Stages et Emplois) fait référence au Système de consultation des offres de stage.

**14. Comment sont calculés les crédits pour l'admissibilité aux stages?**

Pour toute question au sujet des crédits ou de votre dossier, veuillez communiquer avec [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

**15. Un stage sur lequel je désire postuler a lieu dans une autre région administrative. Est-ce que je peux m'y rendre malgré les restrictions gouvernementales liées aux déplacements interrégionaux?**

Oui, un document pourra vous être fourni par l'employeur afin de valider la pertinence de vos déplacements.

**16. Est-ce que le numéro de téléphone inscrit sur le CV pour les entrevues téléphoniques doit forcément être canadien?**

Oui, le numéro de téléphone doit être canadien. Si vous n'avez pas un tel numéro, communiquez vos alternatives technologiques à l'adresse [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

**17. Dans le cadre du Placement Flex est-ce les examens qui ont priorité sur les entrevues?**

Oui. Cependant, les étudiants doivent remplir la section « Périodes de non-disponibilités » dans leur ePortfolio et maintenir les informations à jour. Une entrevue ne sera pas planifiée durant une période d'examen inscrite dans le ePortfolio (donc les examens ont priorité sur les entrevues).

**18. Est-ce qu'un employeur peut rejoindre un étudiant sans avoir préalablement planifié une entrevue via le système d'affichage de l'ÉTS?**

Bien que nous avisons les employeurs de ne pas procéder ainsi, cela peut arriver. Dans ce cas, veuillez en informer immédiatement le SEC afin que nous puissions rétablir la situation.

**19. Est-ce que les étudiants pourront connaître leur position par rapport au choix de l'employeur?**

Le SEC reçoit les choix préférentiels de l'employeur et contacte par téléphone et courriel le premier choix de l'employeur pour lui offrir le stage. Les autres candidats du poste ne sont pas notifiés de cette démarche à cette étape. Le premier choix dispose de 24 h (horaire) pour accepter le stage ou se désister en répondant au courriel reçu. Donc, il ne s'agit pas, pour un étudiant de cotes à remettre, mais bien d'accepter ou non un stage qui lui est offert directement.

Si le premier choix de l'employeur s'est désisté, le SEC communique avec le 2<sup>e</sup> choix. Celui-ci dispose aussi de 24 h pour accepter le stage ou se désister. Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y un gagnant sur le poste ou que tous les candidats se soient désistés.

**20. Combien de fois puis-je me désister en refusant une offre de stage suite à une entrevue?**

Les étudiants ont le droit de se désister à un maximum de 2 postes (aucune raison n'est demandée), sauf les étudiants bloqués (de niveau S1 ou S2) qui n'ont le droit à aucun désistement. Un étudiant qui se désisterait d'un poste pour une 3<sup>e</sup> fois ou serait bloqué se verrait sanctionné en vertu de l'article 11 du code d'éthique.

**21. Que se passe-t-il si on est le premier choix de plusieurs employeurs?**

L'étudiant sera informé par le SEC selon l'ordre d'arrivée des choix des employeurs. L'étudiant devra alors gérer ces offres directes et les réponses en fonction du délai de 24 h qui s'applique pour chacune des offres et des désistements dont il dispose.

**22. Comment saurons-nous si une offre de stage a été comblée?**

Vous pourrez voir les stages toujours disponibles ou si un stage a été comblé dans votre suivi des postes sur lesquels vous avez postulé dans le Système de consultation des stages.

**23. Un étudiant qui a appliqué sur des offres de stage et qui souhaite déposer une recherche personnelle doit procéder comment?**

En parallèle à vos postulations aux postes affichés, nous vous recommandons de multiplier vos démarches de recherche de stage, notamment par le biais de recherches personnelles de stage.

À partir du moment où vous présentez au SEC une recherche personnelle, un délai de 24 h est requis pour faire les vérifications nécessaires. Pendant ce temps, l'étudiant doit respecter son engagement auprès des autres employeurs, soit en se présentant aux entrevues prévues, ou il peut utiliser un désistement restant s'il a reçu une offre dans le cadre du processus de Placement FLEX.

D'ailleurs, nos conseillers en planification de stage préparent un webinaire sur les techniques de recherche personnelle de stage qui sera disponible en juin.

**24. Que va-t-il arriver si je ne réussis pas à trouver un stage et que j'ai atteint la limite de crédits pour partir en stage au niveau S1 ou S2?**

Les étudiants qui sont bloqués au cheminement au niveau S1 ou S2 à la fin de la session d'été ont déjà reçu une communication de nos conseillers en planification de stage pour leur offrir de l'encadrement personnalisé.

Si vous n'avez pas reçu de courriel et que selon vos calculs vous évaluez que vous serez bloqués pour la session à venir, nous vous invitons à écrire à [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

Le SEC a été mis au courant qu'une rumeur circule actuellement à l'effet que les limites de crédits pour être bloqué au cheminement seraient éliminées pour tous. Il n'en est rien. Aucune discussion n'a lieu à ce sujet.

**25. Que va-t-il arriver si je ne réussis pas à trouver un stage et que j'ai atteint la limite de crédits pour partir en stage au niveau S3?**

Une autorisation spéciale d'inscription pourrait vous être accordée pour dépasser la limite de crédits, et même terminer votre baccalauréat avec un stage 3. Toutefois, vous devrez déployer tous les efforts nécessaires pour tenter d'obtenir un stage dès que possible. Communiquez avec nous à l'adresse [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca) pour plus de détails.

De plus, nous vous recommandons fortement de solliciter l'aide de nos conseillers en planification de stage : [conseillers\\_stages@etsmtl.ca](mailto:conseillers_stages@etsmtl.ca).

**26. Pour un étudiant en accueil IUT qui effectue un programme d'études comprenant un stage à la session d'automne et qui ne réussirait pas à décrocher un stage, quels seront les impacts sachant que ce stage est un critère à l'obtention au diplôme en France?**

Veillez contacter Tanguy Bantas, Chargé des échanges et des partenariats internationaux, à l'adresse [tanguy.bantas@etsmtl.ca](mailto:tanguy.bantas@etsmtl.ca).

**27. Est-ce que les employeurs qui engagent un stagiaire reçoivent des avantages financiers?**

Les employeurs admissibles peuvent recevoir un crédit d'impôt ou des subventions.

Visitez ce lien pour plus d'informations : <https://www.etsmtl.ca/entreprises/embauchez-un-stagiaire#Credit-d'impot-et-programmes-de-subvention>

**28. Est-ce que les conseillers en planification de stage sont disponibles uniquement pour les étudiants qui sont bloqués?**

Les conseillers en planification de stages sont disponibles pour aider tous les étudiants qui en font la demande! Écrivez à cette adresse pour obtenir un rendez-vous (webcam ou téléphonique) :

[conseillers\\_stages@etsmtl.ca](mailto:conseillers_stages@etsmtl.ca).

**29. À quel endroit peut-on consulter les affichages pour les stages d'été?**

Les offres de dernière minute sont transmises par courriel aux étudiants qui étaient admissibles aux stages d'été, en fonction du programme et du niveau de l'offre de stage.

**30. Comment avoir l'assurance que le stage ne sera pas annulé?**

Les employeurs qui afficheront pour l'automne sont conscients du contexte actuel et ont pris le temps d'évaluer leurs besoins. De plus, le Service de l'enseignement coopératif effectue des suivis réguliers pour assurer le maintien des stages. Cependant, une telle garantie n'existe pas, même en situation « normale ».

**31. Ai-je accès au Placement FLEX si je termine mon baccalauréat à l'automne?**

Cette question peut faire référence à plusieurs cas de figure, veuillez nous contacter à l'adresse [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca) pour que l'on puisse analyser votre dossier.

**32. Concernant les stages de l'été qui ont été annulés, est-ce que les employeurs seront contactés pour évaluer s'il est possible de reporter le stage?**

Oui, les employeurs ont été contactés et si vous avez des questions concernant un stage en particulier, n'hésitez pas à vous référer au coordonnateur de l'ÉTS en lien avec l'employeur.

**33. Mon employeur de stage m'a contacté pour m'informer que mon stage est annulé, quelles sont les démarches à suivre ?**

Vous devez nous contacter à l'adresse [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca) pour nous en informer.

**34. Pour les stages en région, est-ce que des ressources telles que l'aide au logement seront disponibles?**

Certains stages sont accompagnés d'une bourse pour stage en région. En tel cas, les modalités sont affichées dans la description du poste.

**35. Quels sont les assouplissements prévus pour les modalités des stages d'automne 2020?**

Pour favoriser le placement des stagiaires, les modalités des stages d'automne peuvent être assouplies quant à la durée du stage et la possibilité de l'effectuer en télétravail. Nous évaluons avec l'employeur chaque situation au cas par cas. Ainsi, si vous trouvez une recherche personnelle et que l'employeur n'est pas en mesure de vous embaucher pour la durée régulière de 16 semaines, par exemple, contactez-nous : [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

**36. J'aimerais déposer une recherche personnelle pour un stage, comment dois-je m'y prendre?**

Vous devez nous faire parvenir votre demande de recherche personnelle à l'adresse [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca). Vous trouverez le document ici : <https://www.etsmtl.ca/activites-et-services-aux-etudiants/stages#Recherche-personnelle>. Par ailleurs, si l'employeur n'est pas en mesure de vous embaucher pour la durée régulière de 16 semaines, par exemple, contactez-nous : [stages@etsmtl.ca](mailto:stages@etsmtl.ca).

**37. Mon employeur m'indique que mon stage se déroulera en télétravail. Acceptez-vous cette pratique?**

Oui, cette pratique est acceptée. Voir les guides de télétravail pour les [employeurs](#) et pour les [stagiaires](#).

**38. Là où j'habite, je serai en contact avec une personne à risque de contracter la COVID-19. Puis-je annuler mon stage?**

Veuillez écrire à votre [coordonnateur de stages](#) en expliquant votre situation.

**39. Je suis immunodéficient(e). Puis-je annuler mon stage?**

Veuillez écrire à votre [coordonnateur de stages](#) en expliquant votre situation.

**40. J'avais prévu faire mon stage à l'extérieur du Québec, est-ce qu'il me sera possible de le faire?**

S'il se déroule à l'extérieur du Canada, votre stage sera annulé, à moins qu'il soit question de télétravail. Par contre, si votre stage a lieu au Canada, mais à l'extérieur du Québec, il pourrait être maintenu. Veuillez communiquer avec votre [coordonnateur de stages](#).

**41. Vous vivez du stress et de l'anxiété en lien avec la crise sanitaire actuelle?**

Afin de vous soutenir, les SAE vous proposent des consultations gratuites et confidentielles par téléphone avec une conseillère en relation d'aide.

Veuillez consulter ce lien pour toutes informations :

<https://www.etsmtl.ca/Mesures-urgence-ets/coronavirus/SAE-et-soutien-psychologique>